

Décision Générale colonial

Décision n° 1137 Personnel auxiliaire

n° 1137

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 12 décembre 1951
Numéro JO n° 1 du 01/01/1952	Date du numéro 1 janvier 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire rn.6nsu.el de MM. Mengueïe Benguele et Omar Agah, boys en service à l'Hôtel du Gouvernement, est porté de 4.500 à 5.2000 francs pour compter du lor décembre 1951